

COMITES PERMANENTS

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) propose :

Qu'un comité spécial soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible la liste des membres devant composer les comités permanents de cette Chambre, en vertu de l'article 10 du Règlement; ledit comité devant se composer de l'honorable J. H. King et de MM. Casgrain, Forke, Hanson et Stewart (Leeds).

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DE REGIE INTERNE

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) présente le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général :

Son Excellence le Gouverneur général transmet un message à la Chambre des communes approuvant une délibération du conseil nommant l'honorable J. H. King, ministre du Rétablissement des soldats dans la vie civile, l'honorable W. R. Motherwell, ministre de l'Agriculture, l'honorable J. C. Elliott, ministre des Travaux publics et l'honorable Fernand Rinfret, secrétaire d'Etat, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts révisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

ASSISTANT SERGENT D'ARMES

M. L'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'avec mon approbation le sergent d'Armes a nommé Edouard Tascheau, écrivain, assistant sergent d'Armes pour le cours de la présente session du Parlement.

LA CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE

Le très hon. MACKENZIE KING propose que la séance soit levée.

L'hon. M. BENNETT: Avant que cette motion soit mise aux voix, on me permettra de demander au très honorable premier ministre si l'on peut compter sur le dépôt, avant lundi, du compte rendu des délibérations de la conférence fédérale-provinciale?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne saurais dire si mon honorable ami a été informé de la décision arrêtée lors de la conférence. Il fut entendu avec les provinces que les délibérations de la conférence ne feraient pas l'objet d'un compte rendu. Les membres de la conférence étaient d'avis qu'ils pourraient aborder la discussion avec une plus grande liberté d'esprit s'il n'était pas fait de compte rendu de leurs travaux au jour le jour et s'il leur était donné de faire connaître leur point de vue franchement sans la perspective d'un compte rendu sténographié qui les lierait en tous points à l'opinion formulée dans les circonstances. Pour cette raison, il n'existe pas de compte rendu proprement dit de la conférence. Pour les fins de l'administration, il a

été tenu note des réunions et des délégués présents, mais cela ne constitue pas un rapport de nature à être utile au Parlement.

A mon honorable ami, j'ajouterai que tous les jours le résultat des délibérations fut transmis aux journaux sous forme de communiqués préparés ou autorisés par les représentants, tant du gouvernement fédéral que des administrations provinciales. Si je ne me trompe, les honorables députés ont déjà pris connaissance de ces communiqués.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 4 heures 20 minutes de l'après-midi.)

Vendredi, 27 janvier 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LES DOUANES ET L'ACCISE

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je dépose une copie du rapport final de la Commission royale d'enquête sur les douanes et l'accise. Appuyé par l'hon. M. Dunning, je propose l'impression immédiate de 1,200 exemplaires anglais et de 400 exemplaires français dudit rapport, et la suspension de l'application du règlement n° 64 à ce sujet.

(La motion est adoptée.)

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX ET LE PACIFIC GREAT EASTERN

L'hon. S. F. TOLMIE: Des négociations ont-elles eu lieu ou se poursuivent-elles en ce moment en vue de l'acquisition du chemin de fer Pacific Great Eastern par le Gouvernement du Canada ou par l'administration des Chemins de fer nationaux?

L'hon. CHARLES DUNNING (ministre des Chemins de fer): J'inviterais mon honorable ami à faire inscrire sa question, ce qui me permettrait de l'examiner avant d'y répondre.

DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à l'examen du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé à l'ouverture de la session.

M. ILSLEY (Hants-King) propose :

Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement.

Je tiens tout d'abord, non seulement pour me conformer à la coutume, mais en toute sincérité, à exprimer au premier ministre (le très hon. Mackenzie King) et à ses collègues ma gratitude pour le compliment qu'ils ont bien voulu faire à ma circonscription, en me priant de proposer l'adresse en réponse au